



Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 14
Votants : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt cinq

Le : 8 octobre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 03/10/2025

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – ~~JEAN-PIERRE ANTONIOLI~~ – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – GILLES BALDAN – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – ~~DOMINIQUE DECUPPER~~ – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ORLANE LIRIA – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – AUDREY MORET – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – ~~GHISLAINE VICO~~

ABSENTS : M. ANTONIOLI – M. DECUPPER - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME NERIA – MME VICO

PROCURATIONS :

MME BALDAN AYANT DONNE POUVOIR A M. BAUVY

MME LIRIA AYANT DONNE POUVOIR A MM. DE SERMET

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET

**Financement
travaux de la
maison de santé
pluriprofessionnelle
(Prêt à long terme)**

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt au Secteur Public Local d'un montant total de 364 759 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction d'une maison de santé située 12 rue des Ecoles à Colayrac-Saint Cirq. Cette opération s'inscrit dans le cadre des enveloppes liées au secteur public local.

Le Conseil municipal de Colayrac-Saint Cirq, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 364 759 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

AR Prefecture

047-214700692-20251008-D2025100801TER-DE
Reçu le 22/10/2025

Ligne du Prêt : Prêt au Secteur Public Local – Cohésion sociale

Montant : 364 759 euros

Durée de la phase de préfinancement : /

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus

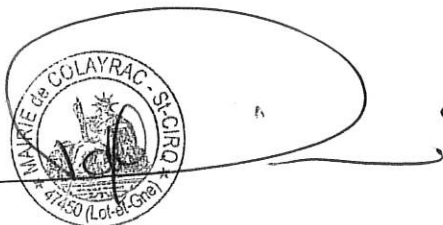
Pour extrait conforme,

En mairie, le 08 octobre 2025

Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Banos', is written over a horizontal line.